

Ministère de la Ville et du Logement

**Evaluation du dispositif d'accueil des
gens du voyage : le fonctionnement
des aires d'accueil aménagées
destinées aux itinérants**

***Monographie de l'aire d'accueil
du "Chemin du Ruste" à
Libourne (Gironde)***

Janvier 2008

groupe reflex_

Acadie, Paris

Aceif.st, Strasbourg

Adeus, Marseille

Aures, Nantes

Cérur, Rennes

Place, Bordeaux

Trajectoires, Lyon

Acadie coopérative conseil

170, rue du faubourg Saint-Antoine – 75012 Paris

Tél. : 33 (0)1 43 79 97 79 – Fax : 33 (0)1 43 79 99 52

E-mail : acadie@acadie-reflex.org

Scop Sarl à capital variable – RC 89B 16 413 – Siret 323 565 994 00023 – APE 741E

Aures coopérative conseil

3, place du Bon-Pasteur – 44000 Nantes

Tél. : 33 (0)2 40 89 47 60 – Fax : 33 (0)2 40 89 10 30

E-mail : aures@aires-reflex.org

Scop-Sarl à capital variable – Siret 397 473 299 000 22 – APE 742C

En collaboration avec :



groupereflex_

Place

19-21 rue Grateloup

33800 Bordeaux

Tél. : 05 56 31 29 28 – Fax : 05 56 31 85 31

E-mail : place@place-reflex.org

SCOP SARL à capital variable

SIRET : 381 708 560 00020 – APE : 741E

www.groupereflex.org

I. FICHE DESCRIPTIVE DE L' AIRE	4
I.1. La maîtrise d'ouvrage.....	5
I.2. La réalisation.....	5
I.3. La gestion	5
II. FICHE FINANCIERE	6
II.1. Les coûts de réalisation.....	6
II.2. Les coûts de fonctionnement	6
II.3. Le financement du projet socio-éducatif.....	6
MONOGRAPHIE DESCRIPTIVE	8
III. LA GENESE ET LE CONTEXTE DE L' AIRE.....	8
III.1. La genèse du projet d'aire.....	8
III.2. Le contexte dans lequel se situe l'aire.....	9
IV. LA REALISATION DE L' AIRE D'ACCUEIL	10
IV.1. Comment le projet a-t-il été élaboré puis mis en œuvre ?.....	10
V. LA GESTION DE L' AIRE D'ACCUEIL.....	14
VI. LES PUBLICS ACCUEILLIS.....	15
VII. LA GESTION SOCIALE DES POPULATIONS ACCUEILLIES	15
VII.1. Comment est envisagée la gestion sociale de la population ?.....	15
EVALUATION DU SERVICE RENDU.....	17
VIII.L' AIRE TELLE QU'ELLE EST AUJOURDHUI CONFIGUREE ET GEREE SATISFAIT-ELLE LA COLLECTIVITE LOCALE ?	17
IX. LISTE DES PERSONNES INTERROGEEES	18

I. FICHE DESCRIPTIVE DE L'AIRE

L'aire du Chemin du Ruste est située contre la rocade de l'agglomération libournaise, ce qui lui permet de bénéficier d'une bonne accessibilité à partir des itinéraires routiers. Elle est ainsi située aux portes mêmes de la ville : le franchissement de la rocade ouvre directement l'accès aux espaces du centre ville ainsi qu'aux grands équipements de Libourne (services publics, hôpital Garderose notamment). Elle est aussi inscrite au sein du tissu urbain qui s'est développé à l'est de la rocade, même si ici, la très forte résistance du vignoble contient l'extension urbaine. Autour de l'aire du Chemin du Ruste se développe maintenant un habitat de maisons individuelles et d'échoppes.

L'aire du Chemin du Ruste est une aire de grande taille (50 places), la fréquentation du site rassemblant 365 jours par an, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.



I.1. LA MAITRISE D'OUVRAGE

- **Maîtrise d'ouvrage** : Communauté de Communes du Libournais
- **Coût d'investissement à la place** : 18.125 € HT
- **Date de mise en service** : 1999 (réaffectation du camping municipal de la ville de Libourne) ; 2005 et 2006 : conduite en deux tranches successives des travaux de réaménagement et de mise aux normes. La réhabilitation s'est déroulée en site occupé.

I.2. LA REALISATION

- **Type de réalisation** : aménagement à vocation d'aire d'accueil d'un terrain dédié initialement au camping et appartenant jusqu'alors à la ville de Libourne. La conduite des travaux s'est traduite par des améliorations techniques (voirie, sanitaires...) autant que par la mise en place d'un nouveau fonctionnement d'ensemble (individualisation des emplacements et des charges notamment) marquant une rupture avec les prestations initiales.
- **Surface de l'aire** : 12.000 m²
- **Nombre de places** : 50
- **Nombre d'emplacements** : 20
- **Surface d'un emplacement** : 240 m² pour les 10 emplacements accueillant deux caravanes et leurs véhicules ; 360 m² pour les 10 emplacements accueillant trois caravanes et leurs véhicules.
- **Type d'équipement** : semi collectif, compte tenu du principe d'individualisation des équipements par emplacement mais aussi de la vocation des emplacements, qui accueillent chacun 2 ou 3 caravanes d'un même groupe familial.

I.3. LA GESTION

- **Type de Gestion** : directe
- **Nom du gestionnaire** : Communauté de Communes du Libournais
- **Budget de fonctionnement 2006** : 248.213 €
- **Tarif à la place / jour**
 - Hors fluides : 1 €
 - Le KW/h : 15 centimes
 - Le m³ = 2,7 €
 - Caution : 60 € par emplacement

II. FICHE FINANCIERE

II.1. LES COUTS DE REALISATION

Analyse des coûts de réalisation	Dépenses HT	Recettes
Terrain	<i>pm</i>	
Construction (maçonnerie, charpente et couverture, ferronnerie, plomberie, carrelage, plâtrerie peinture, électricité)	280.000 €	
Aménagement : Voirie, assainissement, éclairage public, clôtures, plantations, talus	500.000 €	
Gestion informatique	55.000 €	
Réhabilitation du local social	71.250 €	
Ingénierie (études et frais administratifs)	<i>pm</i>	
Total des dépenses d'investissement HT	906.250 €	
Concours financiers externes		
<i>Apport de l'Etat</i>		533.575 €
<i>CAF</i>		21.375 €
<i>Communauté de Communes du Libournais</i>		351.300 €

L'aire a été aménagée sur un terrain appartenant initialement à la ville de Libourne et qui a été transféré à la Communauté de Communes. Une partie des travaux a été effectuée en régie. L'architecte de la ville de Libourne a assuré la conception et la conduite d'opération, en lien étroit avec le chef de projet chargé de l'accueil des gens du voyage. Cette personne, au début rattachée à la ville de Libourne et maintenant employée par la Communauté de Communes, a été fortement investie tout au long de l'opération, en assurant notamment l'interface avec les gens du voyage présents sur le site durant les travaux ainsi qu'avec les futurs utilisateurs de l'aire.

II.2. LES COUTS DE FONCTIONNEMENT

Analyse des recettes de fonctionnement en 2006	
Total recettes	248.213 €
<i>Redevances des usagers</i>	19.519 €
<i>AGAA</i>	79.470 €
<i>Communauté de Communes</i>	103.556 €
<i>Conseil Général</i>	45.568 €
A charge de la Communauté de Communes par place et par mois	172 €

II.3. LE FINANCEMENT DU PROJET SOCIO-EDUCATIF

Le « **Projet social et éducatif** » occupe une place centrale. Il associe depuis 1999, au sein d'un Comité de Pilotage, la Ville de Libourne et son C.C.A.S., l'Etat (DDASS, Sous Préfecture), l'Education Nationale, le Conseil Général, l'Association les Amis des Voyageurs de la Gironde. Depuis cette date, le Comité de Pilotage s'est étendu à d'autres partenaires institutionnels (CAF) ou du tissu associatif local (Mission Locale, associations caritatives...). Le Projet Social et Educatif constitue un cadre de référence et il a fait l'objet d'une

contractualisation entre les partenaires, renouvelée chaque année. Il bénéficie ainsi d'un fort soutien politique. Le partenariat social est actif et mobilise plusieurs intervenants investis dans une mission qui « implique de conjuguer professionnalisme, compétence, volonté institutionnelle et individuelle ».

La Communauté de Communes met à disposition un chargé de mission – auparavant attaché à la Ville de Libourne – qui pilote et anime la mise en œuvre de la Politique d'Accueil des Gens du Voyage sur son territoire. Cette personne est mobilisée à plein temps sur cette problématique. Elle est investie du rôle d'animation du Projet Social et Educatif. Elle assure notamment l'animation du partenariat institutionnel et de terrain notamment via le Comité Technique de l'aire, instance qui se réunit à rythme régulier et autant que de besoin. Elle a également des fonctions de supervision de la gestion de l'aire d'accueil. Elle bénéficie d'une forte connaissance de terrain, de l'expérience acquise lors de la conduite du diagnostic des besoins en amont à l'échelle de la Communauté de Communes, lors de la mise en place de l'accueil des gens du voyage sur le terrain de camping ou encore de celle développée à l'occasion de la définition et de la mise en œuvre du projet de réhabilitation.

Sur délégation de la Communauté des Communes du Libournais, le C.C.A.S. de la Ville de Libourne assure la mise en œuvre et le développement du projet social et éducatif. Il met à disposition notamment :

- une auxiliaire d'intégration sociale et éducative, affectée à temps plein à la mise en œuvre des actions conduites en direction des familles présentes sur l'aire. Cette personne intervient dans les écoles et sur l'aire dans les locaux sociaux. Elle développe notamment des actions d'animation et d'appui à la scolarité en direction des enfants, qui lui permettent également de nouer des liens de proximité avec les familles et de tenir ainsi une fonction de veille sociale active. Elle a ainsi pour mission de « *favoriser la scolarisation précoce des enfants, soutenir l'accueil des enfants dans les établissements selon la carte scolaire, favoriser et faciliter l'accès des résidents de l'aire aux services et équipements du territoire, assurer l'interface et la compréhension mutuelle entre les différents acteurs de l'aire d'accueil (gestionnaire, familles, partenaires)* ».
- des intervenants dont l'action correspond à la mobilisation de 0.68 ETP : un agent d'animation socio-éducative qui participe aux actions individuelles et collectives conduites sur l'aire, les cadres du CCAS.
- la Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion met à disposition ses travailleurs sociaux (assistantes sociales, PMI...).
- l'Association Départementale des Amis des Voyageurs de la Gironde développe des interventions en direction des familles (1/5 ETP d'un éducateur spécialisé et 1/5 ETP d'une assistante sociale). Les missions portent ici sur l'accompagnement socio-éducatif des familles de voyageurs, l'appui aux démarches d'insertion des publics qui ne relèvent pas directement des services sociaux du territoire, un appui technique aux services de droit commun, la participation à des ateliers développés sur l'aire (« petite enfance », « vie pratique », « groupes de parole » ...). Par ailleurs, l'ADAV 33 participe aux réunions de coordination du comité technique de l'aire et notamment à la mise en place d'un outil d'évaluation de la gestion globale de l'aire.
- l'Education Nationale met à disposition un enseignant pour développer des actions de soutien et de remise à niveau à l'école primaire (maternelle + élémentaire).

MONOGRAPHIE DESCRIPTIVE

III. LA GENESE ET LE CONTEXTE DE L'AIRE

III.1. LA GENESE DU PROJET D'AIRE

Un premier temps doit être identifié : l'affectation en 1999 du terrain de camping comme aire d'accueil pour les gens du voyage. Cette décision a été alors prise par la Ville de Libourne. Elle marquait la volonté politique de la ville de mieux prendre en compte localement la question de l'accueil des gens du voyage, celle-ci faisant suite aux différents constats et aux différentes problématiques identifiées jusqu'alors. Deux grandes questions étaient identifiées, sans pour autant être prises en compte :

- une pression croissante et un déficit de places en matière d'habitat

Le Libournais figure comme un territoire où la présence des gens du voyage est à la fois significative et inscrite de longue date. Ces publics étaient présents autant sur la Ville de Libourne que dans les communes périphériques (Saint Denis de Pile, Les Billaux...). Beaucoup se déplaçaient sur le territoire en prenant appui sur des terrains familiaux ou en procédant de manière récurrente au stationnement sauvage. Le développement de l'urbanisation en périphérie de Libourne a mis à l'épreuve ce fonctionnement, en marquant la disparition progressive de l'accueil des gens du voyage en diffus, sur les terrains familiaux. La situation locale se caractérisait ainsi tout d'abord par la présence d'une population de gens du voyage fortement attachés au territoire ou sédentarisée pour la plus grande majorité, mais confrontée à un déficit de plus en plus crucial de réponses en terme d'habitat.

- une question partagée à l'échelle du territoire, une prise en charge susceptible d'être mutualisée

Les difficultés à apporter des réponses à la mobilité et à la sédentarisation des gens du voyage étaient partagées par la plupart des communes du Libournais. Au regard des dispositions du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, la Ville de Libourne (23.000 habitants) était obligée de participer à l'aménagement d'une aire d'accueil, sans pour autant être tenue de l'accueillir ; les cinq autres communes (toutes entre 1000 et 1500 habitants, soit de petite taille) n'étaient pas tenues d'aménager une aire d'accueil mais étaient régulièrement confrontées aux problèmes générés par le stationnement sauvage. Aujourd'hui, l'ensemble des communes du territoire ont la possibilité de solliciter le recours à l'article 9 dans la mesure où elles satisfont les objectifs énoncés dans le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

La mise en œuvre d'un travail de terrain visant à identifier et connaître les différentes situations sur l'ensemble du territoire a constitué la première étape qui initiera la démarche locale. On notera que ce travail a été mis en œuvre de manière continue par la même personne, l'évolution de son statut marquant l'évolution de la prise en compte de la question des gens du voyage à l'échelle du territoire : chargée de mission auprès du cabinet du Député-Maire en amont, puis chargée de l'accueil des gens du voyage auprès du CCAS de la Ville de Libourne et enfin chargée de l'accueil des gens du voyage au sein de la Communauté de Communes, suite à la prise en charge de la compétence « accueil et habitat des gens du voyage » par la structure intercommunale.

Les premières intentions ont visé à dédier le camping du chemin du Ruste, tombé en désuétude aux gens du voyage du territoire, créant ainsi une offre nouvelle et permettant de réinstaller des groupes familiaux.

Le deuxième temps a été ouvert à la suite de la mise en service de l'aire. Très vite, il s'est agi de conduire des travaux d'adaptation, de mise aux normes face à la vétusté des équipements mais aussi d'adapter les prestations aux attentes et aux besoins des usagers. La prise de compétence « accueil des gens du voyage » en 2003 par la Communauté de Communes a été l'occasion d'inscrire la réhabilitation de l'aire sur l'agenda. Un projet d'ensemble considérant tant les équipements, la conception des emplacements, les circulations, la gestion d'ensemble de l'aire sera alors mise en œuvre, sous la houlette technique du chargé de mission, celui-ci développant son action en prenant appui sur une forte volonté politique. Cette démarche s'est inscrite, dès le départ, sur un partenariat social actif, allant bien au-delà de la seule implication de la Ville de Libourne : pour appréhender les besoins, mais surtout pour encourager et soutenir l'accès aux services de droit commun. En ce sens, l'habitat est posé comme un levier stratégique, tant il permet de promouvoir la scolarisation, l'appui aux démarches d'insertion sociale et professionnelle des gens du voyage. Cette deuxième phase portant sur l'aménagement du site aura ainsi été l'occasion de mieux prendre en compte les besoins et d'inscrire plus avant l'accueil proposé par l'aire dans une démarche pensée à l'échelle du Libournais.

III.2. LE CONTEXTE DANS LEQUEL SE SITUE L'AIRE

L'aire d'accueil du Libournais est aujourd'hui gérée par la Communauté de Communes. Grâce à cet équipement, la Communauté de Communes satisfait les obligations énoncées dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage. La mobilisation intercommunale est ici d'autant plus exemplaire que, dans les autres sites, la mise en œuvre du Schéma a souvent été renvoyée à la mobilisation des communes, afin de contourner les difficultés liées à la mise en œuvre de démarches intercommunales opérationnelles.

On notera donc ici que la question de l'accueil des gens du voyage n'est pas seulement l'affaire de la Ville de Libourne. L'approche intercommunale tend aujourd'hui à se saisir d'autres problématiques et notamment celle des terrains familiaux.

IV. LA REALISATION DE L'AIRE D'ACCUEIL

IV.1. COMMENT LE PROJET A-T-IL ETE ELABORE PUIS MIS EN ŒUVRE ?

IV.1.1. QUELLE INGENIERIE DE PROJET A-T-ON MOBILISE ?

La conception de cette opération renvoie à l'implication du chargé de mission qui pilote et anime aujourd'hui la mise en œuvre de la Politique d'Accueil des Gens du Voyage au niveau de la Communauté de Communes. Son implication sur ce dossier date de 1998, date à laquelle il a été investi par le Maire de Libourne d'une commande de diagnostic sur les problématiques d'accueil des gens du voyage présentes sur le territoire et sur l'opportunité de réaffecter le camping municipal du chemin du Ruste, devenu inoccupé. Cette personne a forgé son expérience et son savoir-faire sur le terrain, à travers la connaissance des gens du voyage et de leurs problématiques. Sur un autre versant, elle a développé son expertise « sur le terrain » en prenant appui sur les éclairages, références et conseils mobilisables dans les différents réseaux, notamment ceux de l'AREAT et de l'UNISAT. La mobilisation d'acteurs avisés s'avérait d'autant plus indispensable que trop d'expériences étaient mobilisables à ce moment-là pour guider les choix à effectuer quant aux équipements, normes techniques, modalités de gestion ou encore quant à la conduite de démarches concertées. Plus tard, le chargé de mission s'impliquera dans le réseau IDEAL.

La première stratégie du Chargé de Mission face aux enjeux de conception aura donc été de sortir d'un certain isolement, cela en s'entourant des conseils techniques et des avis des différents partenaires ou acteurs institutionnels et administratifs, notamment ceux parties prenantes du Projet Social et Educatif. La deuxième aura été de prendre appui sur une connaissance fine des besoins, le diagnostic mettant en évidence la nécessité de procéder à l'installation de trois grands groupes familiaux. La troisième aura été dictée par la volonté d'optimiser les ressources que représentait le terrain du camping municipal du Ruste, identifié très tôt comme une opportunité. De grande dimension, le terrain permettait d'aménager entre 30 et 50 places. Le choix principal aura alors été d'aménager une grande aire d'accueil davantage que deux petites. Cette décision sera actée dans le cadre l'élaboration du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

L'ingénierie de projet met ainsi en avant l'implication de la ville de Libourne, tant sur le plan politique que technique. Cette implication sera d'autant plus importante que la ville sera amenée à prendre en gestion directe l'aire d'accueil suite aux refus des opérateurs pressentis (AAVG 33, AREAT) d'exercer cette fonction. En 2003, la prise de compétences « gens du voyage » par la Communauté de Communes marquera la continuité de l'implication des acteurs publics autour de ce dossier. La conception de la réhabilitation s'effectuera alors :

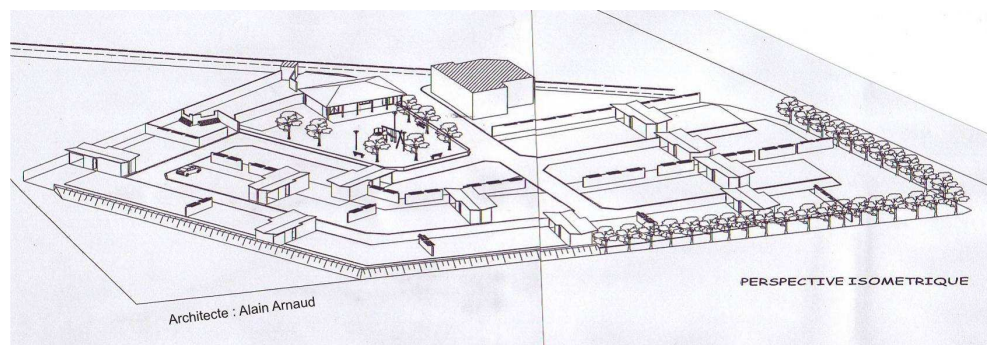
- à partir d'un travail permanent d'échanges avec les familles en place sur l'aire, visant à identifier les améliorations à apporter et à préciser les enjeux liés aux nouveaux modes de gestion ;
- sur le plan technique, dans le cadre d'un binôme associant le Chargé de Mission et l'architecte mandaté par la Communauté de Communes.

IV.1.2. QUELS ONT ETE LES CHOIX OPERES EN MATIERE D'AMENAGEMENT ?

■ Une aire de grande capacité, gardiennée

Les 20 emplacements ont été aménagés dans le cadre d'une campagne de réhabilitation conduite en deux phases, les travaux définitifs ayant été achevés au début de l'année 2006. L'aire est entièrement fermée, des murs de béton ou des clôtures en ceinturent le périmètre. L'accès s'effectue à partir d'une voie communale qui propose une bonne articulation avec le maillage viaire de l'agglomération (bon accès à la rocade, possibilité d'accéder rapidement au centre-ville ...).

L'entrée est définie par un seul accès. Elle donne sur le local du gardien dont la présence est assurée 24h sur 24h. Les flux d'entrée et de sortie ne sont pas commandés par une barrière, ce choix ayant été considéré comme inutile vu la présence des gardiens en permanence sur le site mais aussi compte tenu du fait que l'accès aux fluides (eau et électricité) ne peut être activé sans l'accord du gestionnaire. La voirie est revêtue d'un enrobé. Elle assure la desserte de l'ensemble des emplacements, à partir d'un tracé en boucle. Le stationnement des véhicules doit s'opérer en dehors de la voie, sur les emplacements.



■ Des emplacements conçus pour l'accueil de groupes familiaux

L'aire d'accueil propose aujourd'hui 20 emplacements : 10 de 2 places, 10 de 3 places. Ce choix réside de la volonté de prendre en compte les demandes des groupes familiaux. Chaque emplacement dispose d'un bloc abrité proposant des équipements indispensables. Le stationnement des caravanes et des véhicules tracteurs s'opère sur l'emplacement et reste interdit sur la voirie. Toute la surface de l'emplacement est maintenant couverte par un revêtement en béton et le choix a été fait de ne plus avoir de sols en grave sur les emplacements.



Des murs en béton, de grande hauteur (2 mètres) viennent marquer les limites de certains emplacements. Ce dispositif vise à protéger les emplacements des vues extérieures. Il présente des perméabilités : les murs sont rythmés par des transparences qui permettent

d'accéder aux emplacements voisins, tout en préservant une certaine intimité. Les emplacements n'accueillent pas de plantations.

■ L'individualisation des équipements

Le terrain de camping proposait auparavant des sanitaires collectifs tandis que les consommations n'étaient pas individualisées. Ceci conduisait de manière récurrente à des dysfonctionnements majeurs et à des situations conflictuelles. L'individualisation et la responsabilisation constituent des choix stratégiques conduits dans le cadre de la réhabilitation. Ils se déclinent au niveau des emplacements, de leurs équipements et de la gestion.



Chaque emplacement dispose d'un bloc de 24 m² composé :

- d'un espace abrité de 12m², fermé sur trois côtés et commandant l'accès à la partie sanitaire. Cet auvent dispose d'équipements : robinets d'eau chaude et d'eau froide à poussoirs inversés permettant de contenir les consommations, bac à laver, prises électriques permettant de brancher des appareils électroménagers (lave-vaisselle, lave-linge, fours..., point d'éclairage).
- de la partie sanitaire, elle-même organisée autour de deux espaces fermés par une porte : une douche isolée, un WC. Les modes de distribution de cet espace ont été conçus de manière à ce que l'accès à la partie sanitaire soit placé hors des vues extérieures.

Le revêtement de sol du bâtiment est en ciment lisse. Un étendoir à linge est installé dans chaque emplacement.

■ La maîtrise des consommations

Les consommations des fluides (eau et électricité) sont individualisées et sont gérées via un système de pré-paiement, à partir du logiciel « athis concept ». La réhabilitation a permis d'opérer ici un changement stratégique quant au mode de gestion des fluides. Le système précédent était caractérisé notamment par de très fortes consommations, de nombreuses situations d'impayés et des difficultés à les recouvrer.

Les consommations d'eau et d'électricité sont gérées à flux continu et peuvent être modulées en fonction des pré-paiements effectués par les usagers. Les gens du voyage décident du rythme de paiement (au jour le jour, à la semaine, au mois...) et des volumes de consommation qu'ils acquièrent.

S'agissant de l'électricité, le système permet aux ménages d'un même emplacement d'avoir une approche de leur propre consommation. Le mode d'équipement des blocs (prises et sous compteurs séparés) permet ici d'identifier ce qui relève des consommations collectives sur un même emplacement et ce qui tient aux consommations propres à chaque ménage. Si une seule facture est adressée au titulaire de l'emplacement, celui-ci est en capacité, s'il le souhaite, d'identifier les consommations respectives de chacun des ménages présents sur l'emplacement.

L'alimentation en eau est également déclenchée par le système informatique. Les ménages achètent un certain volume. Un dispositif de veille leur permet de connaître en permanence l'état de leur consommation (4 synthèses sont effectuées par jour). Des alertes sont mises

en place et les avertissent lorsqu'ils approchent des seuils de rupture et que leurs crédits deviennent insuffisants (20 KW pour l'électricité, 500 litres pour l'eau). L'encaissement est effectué sur le site par les gardiens, mais l'activation des fluides est commandée au siège de la Communauté de Communes. Un dispositif particulier a été mis en place pour les week-ends, la Communauté de Communes étant fermée : pour les ménages qui ont épuisé leur crédit d'eau ou d'électricité, les consommations ne peuvent être interrompues entre le samedi midi et le lundi matin 9 heures, heure limite à laquelle les ménages sont tenus de régulariser les paiements. En cas de départ de l'aire, les sommes versées au titre de la caution (60 €) permettraient alors de couvrir les risques.

■ Les locaux techniques

A l'entrée de l'aire, ont été aménagés :

- le bâtiment d'accueil : la loge du gardien (15 m²) permet de commander le jeu des entrées et sorties. En arrière, se tient une autre pièce qui propose un espace privatif aux gardiens. C'est dans ce local que se trouve le système informatique qui permet de suivre les consommations des ménages à tout instant. Il est commandé par celui installé au siège de la Communauté de Communes : l'activation des débits de l'eau et d'électricité sur les emplacements n'est pas ainsi le fait des gardiens. Ce choix a été dicté par la volonté de ne pas soumettre les gardiens à la pression des publics.

- un des deux gardiens dispose d'un logement de fonction, dans une maison située en mitoyenneté de l'aire d'accueil,

- une salle de 45 m², attenante à la loge, fait office de local collectif. C'est là que se tiennent les activités mises en place sur l'aire dans le cadre du Projet Social et Educatif : accompagnement à la scolarité, animations en direction des enfants les mercredis et durant les vacances, activités avec les familles... Ce choix réside de la volonté initiale visant à privilégier le recours aux équipements et services de droit commun. Il n'y a pas non plus d'espace de ferrailage, qu'il s'agisse stockage ou du tri.



- une aire de jeux, en prolongement du local d'animation sociale,

- une aire de stockage des conteneurs se trouve à proximité de l'entrée.

- une aire de ferrailage : elle est délimitée par des murs en béton et est commandée par une porte qui permet autant de protéger cet espace des vols que de masquer les vues. La vocation initiale était de permettre le déferrailage. La présence du parc à ferraille permettait d'éviter que cette activité ne s'opère sur les emplacements. Aujourd'hui, l'aire de ferrailage ne sert pas qu'au tri : elle fait aussi fonction de zone de stockage.

V. LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL

V.1.1. LE PERSONNEL MOBILISE

La Communauté de Communes mobilise des moyens humains importants pour répondre aux obligations du service qu'elle s'est fixée :

- une aire ouverte 365 jours par an, disposant de la présence d'un gardien de jour comme de nuit ;
- une gestion de proximité permettant de mener un travail préventif et visant à garantir la qualité de service ;
- un accompagnement social renforcé, visant à aider les publics à accéder aux mesures de droit commun et à s'inscrire dans des parcours d'insertion sociale.

Sous la responsabilité du chef de projet chargé de l'accueil des gens du voyage auprès de la Communauté de Communes, les tâches de gestion mobilisent ainsi :

- 2 agents d'entretien à temps plein (du lundi au vendredi, de 6 heures à 19 heures), qui assurent les menues réparations, les tâches de nettoyage des parties communes et de ramassage des papiers sur la voirie ;
- 2 gestionnaires à temps plein, qui suivent l'ensemble des tâches relatives au suivi des consommations, encaissements, entrées et sorties de l'aire... ;
- l'auxiliaire d'intégration sociale et éducative.

V.1.2. QUEL EST LE FONCTIONNEMENT PREVU / EFFECTIF DE L'AIRE DU POINT DE VUE REGLEMENTAIRE ?

L'aire du Ruste est ouverte toute l'année. Elle est caractérisée par la sédentarisation des familles, dont la quasi totalité entretient des liens étroits avec le territoire. La Communauté de Communes s'est refusé d'installer une période de fermeture, en l'absence d'offre suffisante dans les autres sites. Les ménages appréhendent par ailleurs avec crainte les périodes où ils doivent quitter l'aire, en particulier lorsqu'ils n'ont pas la certitude qu'ils pourront retrouver leur place sur l'aire. Les ménages développent des stratégies multiples face à cela, et certains s'efforcent par exemple de faire glisser le nom du titulaire de l'emplacement à un autre membre de la famille.

Le règlement stipule que la durée maximale de séjour ne doit pas être supérieure à cinq mois. Cependant, face à ce cadre de contrainte au regard des parcours de publics accueillis sur l'aire, des exceptions peuvent être instruites par le CCAS de la Ville de Libourne, l'ADAV33 ou la MDSI puis être soumises à l'approbation de la Communauté de Communes. Les dérogations à la durée maximale de stationnement autorisé peuvent être invoquées eu égard à plusieurs motifs : la poursuite de la scolarisation des enfants –axe majeur du Projet Social et Educatif-, l'insertion professionnelle, la santé, le rapprochement de la famille. Elles font l'objet d'un engagement contractuel signé entre la famille, le référent social, la Communauté de Communes.

Le fonctionnement de l'aire met ainsi en évidence des publics sédentarisés, attachés au territoire, souvent placés dans l'impossibilité concrète de pouvoir quitter ce lieu. Face à cette situation qui les écarte du droit commun, on peut noter que la Communauté de Communes a signé une convention avec le FSL afin de prévenir les risques de rupture induits par des situations de crise. Ainsi, le FSL est-il en mesure d'intervenir rapidement (saisine par fax portant évaluation de la dette prévisible, décision rapide) pour aider

financièrement les familles en cas de difficultés avérées liées aux consommations d'énergie.

VI. LES PUBLICS ACCUEILLIS

Les publics ont de fortes attaches au Libournais : à la commune et à son environnement proche. On observe une forte sédentarisation sur l'aire, alors même que les aménagements sont prévus pour la contraindre.

Le fait majeur est ainsi l'ancrage des publics sur l'aire : on observe une faible mobilité. Les publics tendent à se maintenir sur l'aire, à défaut de places de stationnement mobilisables dans d'autres sites, mais aussi en anticipant les risques qu'entraînent le départ. Celui-ci les rend vulnérables, car ils pourraient alors être susceptibles de perdre leur emplacement. En ce sens, la sédentarisation apparaît comme contrainte, davantage que comme un choix.

Les caractéristiques de l'aire limitent néanmoins ce risque. Elle s'adresse avant tout à des groupes familiaux, qui partagent les emplacements à deux ou à trois ménages. Le jeu des départs et des entrées peut être géré ainsi au sein des groupes familiaux : en cas de départ, l'emplacement peut être conservé au nom de l'un des membres du groupe qui reste alors sur le site et assure la continuité de l'occupation. Sur un autre versant, le Projet Social a ouvert dans certaines conditions la possibilité de séjours plus longs, lorsque celle-ci est motivée au titre de l'insertion sociale.

VII. LA GESTION SOCIALE DES POPULATIONS ACCUEILLIES

VII.1. COMMENT EST ENVISAGEE LA GESTION SOCIALE DE LA POPULATION ?

Le Projet Social et Educatif se pose à la fois comme une démarche et comme un choix stratégique. La démarche est celle du partenariat entre les acteurs, de l'écoute et de la concertation avec les gens du voyage. Le choix stratégique est celui de l'accès au droit commun, l'entrée majeure étant ici la question de l'école.

S'agissant de la concertation avec les usagers de l'aire d'accueil, des espaces de parole des résidents ont été mis en place. Ils proposent des temps de réunions collectives, qui se tiennent au local social sur l'aire, en présence des différents acteurs et partenaires impliqués dans le Projet Social. Le Comité de Résident se réunit cependant à l'occasion, davantage qu'à un rythme régulier. A l'épreuve des faits, il apparaît que ce lieu est diversement investi, les familles ne souhaitant pas déléguer à d'autres leurs préoccupations et intérêts, refusant de se voir dicter des choix ou encore redoutant d'être mises en question ou exposées. Au bout du compte, elles préfèrent une approche au cas par cas, apte à garantir la prise en compte individualisée de leur propre situation. Celle-ci est rendue possible à travers le travail de proximité développé par les différents acteurs (CCAS, MDSI, ADAV 33...), les échanges et les liens réguliers avec les groupes familiaux développés par l'auxiliaire d'intégration sociale et éducative -personne fortement présente sur le site- ou encore ceux développés par le Chargé de Mission de la Communauté de Communes.

La phase relative à la préparation et à la conduite des travaux a été l'occasion d'établir des liens étroits avec les familles. Elle a permis de préciser les interventions : conception et taille des emplacements pour deux ou trois ménages, installation de murs de séparation entre les emplacements, revêtement des sols des emplacements en béton et abandon de la grave, équipements des blocs, définition des matériaux... C'est à cette occasion que le

principe de responsabilisation des consommations et d'individualisation des facturations a été négocié, induisant alors une rupture majeure avec le fonctionnement antérieur.

Une autre des dimensions importantes liées à la phase des travaux de réhabilitation tient aux modalités d'attribution des emplacements, soit à la traduction spatiale de la présence des groupes familiaux sur le site. Ici, l'approche développée sur le terrain avec les futurs destinataires de l'aire aura permis d'ajuster les choix d'affectation des emplacements, soit ceux relatifs à la configuration des groupes familiaux, aux cohabitations souhaitées, redoutées... En même temps, cette démarche aura confirmé le choix de départ : l'aire d'accueil s'adresse aux gens du voyage du territoire. Elle vise à leur proposer de meilleures conditions d'installation en même temps qu'elle doit constituer un levier au service de l'insertion sociale....

Le Projet Social, actif et constamment renouvelé depuis 1999, porte des actions qui concernent l'aire d'accueil mais aussi l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Il fédère un large partenariat autour de l'action initiée par la Communauté de Communes : l'Etat (Education Nationale, DDASS, Sous Préfecture..), les acteurs du droit commun (CCAS, MDSi, CAF...), les services spécialisés (ADAV 33 notamment), les associations du territoire (Mission Locale...). Il se développe actuellement autour de plusieurs entrées, notamment :

- l'accès aux droits sociaux et à la citoyenneté (CMU, RMI, CAF, formalités administratives...);
- la socialisation des enfants : ateliers d'éveil petite enfance, animation périscolaires ;
- l'insertion sociale des femmes (ateliers vie pratique..);
- l'insertion par l'économique ;
- les actions culturelles.

Le suivi de la scolarisation est ici l'axe le plus investi. Il bénéficie des moyens consentis par l'Education Nationale – Poste à Sujétion Spéciale – et de l'intervention de deux agents : l'auxiliaire d'intégration sociale et éducative qui intervient tant à l'école maternelle de Carré que sur l'aire, un aide éducateur du CCAS de la Ville de Libourne qui intervient à l'école primaire de Carré. Ces deux internats nouent des liens étroits avec les enfants, les équipes enseignantes et les familles.

EVALUATION DU SERVICE RENDU

VIII. L'AIRE TELLE QU'ELLE EST AUJOURD'HUI CONFIGUREE ET GEREE SATISFAIT-ELLE LA COLLECTIVITE LOCALE ?

La Communauté de Communes dispose aujourd'hui d'un certain recul et d'une expérience quant à la gestion de l'aire, mais aussi au-delà de l'aire. Son expertise est reconnue. Celle-ci s'est forgée au fil des 10 dernières années : lors du diagnostic initial, lors de l'installation provisoire des familles sur le terrain de camping, à l'occasion de la mise en œuvre des travaux. Elle s'est également renforcée à l'épreuve de la gestion quotidienne, que ce soit sur l'aire ou dans le cadre des actions développées au titre du Projet Social et Educatif. Des réflexes et des habitudes ont été pris entre les différents intervenants et services impliqués. Comme avec les familles. Le partenariat social et le travail en réseau sont reconnus ici comme un mode d'action pertinent et la stratégie opérationnelle la plus efficace. L'action bénéfique de la continuité professionnelle des intervenants comme de leur implication personnelle. Elle dispose également d'instances qui constituent des lieux et des scènes repérées : comité de Pilotage, comité technique de coordination des interventions, espace de parole avec les résidents.

La mise en place de l'aire a permis d'atténuer les questions liées au stationnement illicite sur le territoire. De même, l'aire ne connaît pas de problèmes de dégradation, même si elle exige un entretien constant et soutenu, cela d'autant qu'elle ne connaît pas de période de fermeture. Pour autant, deux questions majeures sont identifiées par les acteurs locaux :

- la nécessité de promouvoir de nouvelles réalisations sur la Communauté de Communes (Saint Denis de Pile) et surtout dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil, afin de rendre possible la mobilité ;
- la réalisation de terrains familiaux et la promotion de produits d'habitat adapté, cette perspective permettant alors de répondre aux projets et aux aspirations des familles ainsi qu'aux démarches soutenues dans le cadre du Projet Social et Educatif.

IX. LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES

- M. Barreau, chargé de la mise en œuvre de la politique d'accueil des Gens du Voyage à la Communauté de Communes du Libournais
- Mme Galin, responsable du pôle des interventions sociales et techniques au CCAS de la Ville de Libourne
- Mme Barbreau, animatrice socio-éducative à la Communauté de Communes du Libournais
- M. Viger, gestionnaire de l'aire d'accueil
- Les représentants des organismes financeurs du court métrage réalisé par Périphéries Productions : « le terrain d'entente » - sortie rentrée 2007